



Demande d'aide juridique pour sans papier

Par **marco**, le **16/02/2011** à **06:03**

Bonjour,

je suis un étranger en France depuis plus de 5 ans mais je n'ai qu'un document de l'hôpital pouvant prouver que je suis là depuis ces 5 ans mais depuis deux ans j'ai eu des jumelles que j'ai reconnues leur mère a un titre d'un an j'ai une amie qui vient de créer son entreprise et me propose de me faire un CDI et même si possible de me prendre comme associé dans la société. Je voudrais donc savoir si je peux bénéficier du (nouveau dispositif est en place pour les dossiers de régularisation des salariés sans papiers déposés du 1er juillet 2010 au 31 mars 2011) ? Je ne possède pas de visa d'entrée, j'ai des factures EDF à mon nom.

NB je n'ai pas l'intention de me marier ou de me pacser avec la mère de mes enfants.

merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **18:03**

Donc vous refusez tout moyen vous permettant de vous régulariser. Si vous refusez de vous marier avec la mère de vos enfants alors que vous risquez l'expulsion, c'est que vous êtes déjà marié au pays (je suppose qu'aucune des deux n'est au courant de l'existence de l'autre). La régularisation par le travail

- 1) c'est un leurre du gouvernement pour la majorité des demandeurs
- 2) le peu de fois où ça marche, c'est pour un emploi salarié dans un métier tendu

Par **demba ndiaye**, le **20/08/2014** à **22:10**

Bonjour je suis sans papier je suis en France depuis 5 ans

Par **sakine**, le **24/10/2016** à **12:07**

bonjour, je suis sans papier venu avec un visa en france pour continuer mes etude universitaire pouvez vous me dire quelle sans les demarches a suivre svp merci

Par **amajuris**, le **24/10/2016** à **12:17**

bonjour,
vous écrivez que vous êtes venu sans papier avec un visa ce qui me semble contradictoire.
avez-vous un visa étudiant ?
avez-vous obtenu une inscription dans une université française ?
salutations